



**Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 26 septembre 2024**

Date de convocation : 10 septembre 2024.

M Maire ouvre la séance à 19h00.

Le quorum est atteint et Mme JOLY procède à l'appel des conseillers.

L'an deux mille vingt-quatre,

Le vingt-six septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle des fêtes de Venette, sous la présidence de M Romuald SEELS, Maire de Venette.

**Présents** : BERNARDIE Aurélien (arrivée au point 4), BOUCHEZ Martine, CARLUER Sophie, CASSAN Marie-Françoise, CORMERAIS Coraline, GAOUA Djamila, JOLY Sarah, LANGLET André, LISTOIR Thierry, PAGLIALONGA Jérémy, PARDON Sandra, SEELS Romuald, VAN DE SYPE Claudine, WESOLEK Thérèse (arrivée au point 3).

**Absents** : BILLARD David, COVILLE Stéphane, DEFOULOY Rodolphe, DELIQUE Elisabeth, FORTES José Antonio, FRANTZ Caroline, LEFORT Didier, MARTIN Yoan, THIBULT Gérard.

**Ont donné procuration** : BERNARDIE Aurélien à VAN DE SYPE Claudine (du point 1 au point 3), DEFOULOY Rodolphe à CASSAN Marie-Françoise, DELIQUE Elisabeth à LANGLET André, FORTES José Antonio à LISTOIR Thierry, LEFORT Didier à PAGLIALONGA Jérémy, THIBULT Gérard à WESOLEK Thérèse (arrivée au point 3).

**Secrétaire de séance** : JOLY Sarah.

- **Adoption du procès-verbal de la séance du 26 juin 2024.**

Le procès-verbal de la séance du 26 juin 2024 est approuvé à l'unanimité.

- **Relevé des décisions prises en application des délégations du Conseil Municipal :**

- Numéro	objet	attributaire	prix
DC 2024-12	Création d'une régie de recettes « locations des salles communales »		
DC 2024-13	Convention de mise à disposition de l'annexe du stade avec La Poste	La Poste	3 000 €
DC 2024-14	Convention de mise à disposition de la salle des sports	PROMEO	1 500 € / an
DC 2024-15	Don ENEDIS – Flamme Olympique	Ville Venette	2 000 €
DC 2024-16	Convention mise à disposition salle de danse	Assoc Sport et Smile	555 € / an
DC 2024-17	Virement de crédits n°2		
DC 2024-18	Signature des marchés de travaux – bâtiment technique	ADTO	
DC 2024-12	Création d'une régie de recettes « locations des salles communales »		

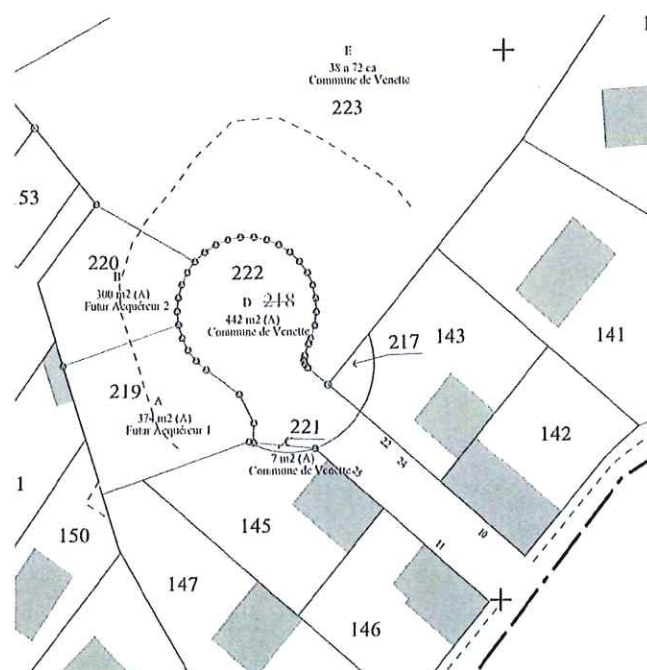
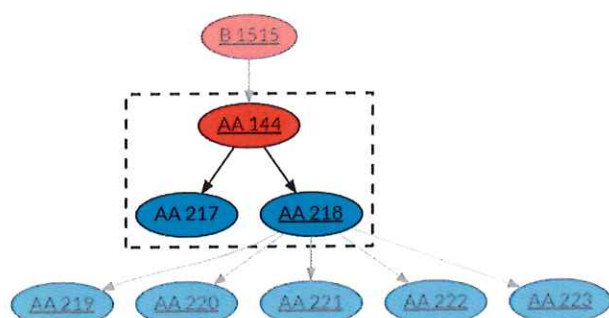
## 1. Division et déclassement de quatre parcelles rue Gabriel FAURE.

Par délibération du 22 juin 2022, le Conseil municipal de Venette a autorisé le détachement de deux parcelles de la parcelle AA144, devenue : AA 217 et AA 218.

La parcelle AA 218 a elle-même été divisée en 5 parcelles : AA 219, AA 220, AA 221, AA 222, AA 223.

Par délibération du 28 février 2024, le Conseil municipal a constaté et prononcé la désaffectation et le déclassement du domaine public communal des parcelles AA 218, AA 219 et AA 220.

Cette délibération doit être complétée, et faire mention des parcelles : AA 219, AA 220, AA 221, et AA 223.



### Délibération :

Le Conseil municipal,

Vu la délibération du 23 juin 2022 portant vente de deux parcelles à détacher de la parcelle AA 144,

Vu la délibération du 28 février 2024 portant désaffectation et déclassement de trois parcelles,

Considérant qu'il y a lieu de corriger les termes de la délibération du 28 février 2024-01,

Considérant que les parcelles cadastrées AA 219, AA 220, AA 221, et AA 223 font parties du domaine public communal et qu'il convient préalablement à leur cession de les désaffecter et de les déclasser,

Considérant que lesdites parcelles, sises rue Gabriel FAURE ne sont pas accessibles au public ni affectées à une mission de service public,

Considérant qu'il convient de constater leur désaffectation et de prononcer leur déclassement,

Entendu l'exposé de M le Maire, sur la proposition de M le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**PREND ACTE** de la division de la parcelle AA 218 en 5 parcelles :

AA 219, AA 220, AA 221, AA 222 et AA 223.

**CONSTATE** la désaffectation des quatre parcelles cadastrées suivantes :

AA 219, AA 220, AA 221, et AA 223.

**PRONONCE** le déclassement du domaine public communal de ces quatre parcelles : AA 219, AA 220, AA 221, et AA 223.

**AUTORISE** M le Maire à signer tous les actes et documents relatifs à ce dossier.

## **2. Remboursement à M HUOT SOUDAIN d'une concession dans le columbarium.**

M le Maire expose que M HUOT SOUDAIN, titulaire d'une concession trentenaire dans le columbarium de Venette depuis le 8 septembre 2017, souhaite restituer cette concession, suite au déplacement de l'urne en place à l'intérieur vers une autre commune.

M le Maire propose au conseil d'accepter cette restitution, déduction faite du temps d'occupation et du remplacement de la plaque (300€).

Ainsi, la somme à rembourser à M Thierry HUOT SOUDAIN s'élève à 161,67 €.

### **Délibération :**

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la demande de M Thierry HUOT SOUDAIN tendant à la rétrocession de sa concession dans le columbarium,

Considérant, qu'il est dans l'intérêt de la commune de pouvoir bénéficier d'une concession à mettre à la disposition des futurs demandeurs,

Entendu l'exposé de M le Maire, sur la proposition de M le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ACCEPTE** de rembourser à M Thierry HUOT SOUDAIN, la somme de 161,67 €, au titre de la rétrocession de sa concession dans le Columbarium de Venette.

**DIT** que le titre de recette sera émis sur l'exercice comptable 2024 du budget de la ville.

## **3. Décision modificative n°1 au budget primitif 2024 de la ville de Venette.**

M le Maire propose d'ajuster le budget en tenant compte des recettes notifiées récemment.

En fonctionnement, les recettes supplémentaires sont de 156 700 €.

14 ventes de concessions funéraires, dotation de solidarité rurale, dotation de solidarité communautaire, FCTVA, locations des salles, dons pour les JO, remboursements de sinistres...

En investissement, les recettes supplémentaires sont de 38 700 €.

FCTVA et subvention du Département (rue de Lachelle).

L'inscription de ces recettes supplémentaires dans le budget de la ville permet d'affiner les postes de dépenses en fonction des besoins réels des services. (Entretien du matériel roulant et du matériel du service technique, consommation d'électricité...).

Arrivée de Mme WESOLEK à 19h20.

### **Délibération :**

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif 2024 de la ville de Venette,

Considérant, les recettes notifiées depuis le vote du BP 2024,

Entendu l'exposé de M le Maire, sur la proposition de M le Maire,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vote la décision modificative n°1 au BP 2024 de la ville de Venette ainsi qu'il suit :

DM 1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
D-60612 : Energie - Electricité	0.00 €	12 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60623 : Alimentation	0.00 €	1 700.00 €	0.00 €	0.00 €
D-611 : Contrats de prestations de services	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-61551 : Entretien et réparations sur matériel roulant	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-61558 : Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-617 : Etudes et recherches	0.00 €	8 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-618 : Divers services extérieurs	0.00 €	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>0.00 €</b>	<b>71 700.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-6218 : Autre personnel extérieur	0.00 €	60 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6413 : Personnel non titulaire	0.00 €	25 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>0.00 €</b>	<b>85 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 900.00 €
<b>TOTAL R 013 : Atténuations de charges</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>6 900.00 €</b>
R-70311 : Concession dans les cimetières (produit net)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 000.00 €
R-7032 : Droits de stationnement et de location sur la voie publique	0.00 €	0.00 €	0.00 €	9 400.00 €
<b>TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>14 400.00 €</b>
R-73212 : Dotation de solidarité communautaire	0.00 €	0.00 €	0.00 €	16 000.00 €
R-73223 : Fonds départemental des DMTO pour les com. de - de 5 000 hab.	0.00 €	0.00 €	0.00 €	22 000.00 €
<b>TOTAL R 73 : Impôts et taxes</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>38 000.00 €</b>
R-741121 : Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	42 400.00 €
R-744 : FCTVA	0.00 €	0.00 €	0.00 €	30 000.00 €
R-74751 : Participations GFP de rattachement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 000.00 €
<b>TOTAL R 74 : Dotations et participations</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>76 400.00 €</b>
R-752 : Revenus des immeubles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 000.00 €
R-756 : Libéralités reçues	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 500.00 €
R-75888 : Autres produits divers de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 500.00 €
<b>TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>21 000.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>156 700.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>156 700.00 €</b>
<b> INVESTISSEMENT</b>				
R-10222 : FCTVA	0.00 €	0.00 €	0.00 €	17 300.00 €
<b>TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>17 300.00 €</b>
R-1323-20 : Travaux voirie	0.00 €	0.00 €	0.00 €	21 400.00 €
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>21 400.00 €</b>
D-2151-20 : Travaux voirie	0.00 €	21 400.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188-120 : Hotel de Ville	0.00 €	17 300.00 €	0.00 €	0.00 €

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	38 700.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>38 700.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>38 700.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>195 400.00 €</b>		<b>195 400.00 €</b>

#### **4. Motion de soutien en faveur du dispositif RASED (Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté).**

Arrivée de M BERNARDIE à 19h25.

Mme CASSAN rappelle que l'objectif de l'école est de développer les potentialités de tous les élèves, de les conduire à la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture en assurant pour chacun d'entre eux les conditions de sa réussite.

Le RASED est un dispositif de l'Education Nationale composé de psychologues scolaires, d'enseignants spécialisés dans l'aide à dominante pédagogique et d'enseignants spécialisés dans l'aide à dominante rééducative chargés de l'accompagnement des élèves de 3 à 12 ans, scolarisés en école maternelle et élémentaire, qui présentent des difficultés scolaires, des troubles psychomoteurs, orthophoniques ou des troubles du comportement.

Les personnels des RASED, membres à part entière de l'équipe enseignante dans les écoles de leur secteur, apportent l'appui de leurs compétences aux équipes pédagogiques des écoles.

Ils les aident à analyser les situations, à reconnaître et prendre en compte les besoins des élèves et à construire des réponses adaptées.

Ils interviennent directement en classe ou en petits groupes.

Ils contribuent également à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans d'accompagnement spécialisés (PAP) et au suivi des projets personnalisés de scolarisation (PPS).

Le RASED de la circonscription de Margny-Lès-Compiègne est composé d'une psychologue scolaire et d'un maître E, chargé des aides spécialisées à dominante pédagogique.

Son secteur d'intervention regroupe les enfants scolarisés dans les communes de :

Bienville, Clairoix, Janville, Jaux, Jonquières, Lachelle, Margny-Lès-Compiègne et Venette.

Avec la mise en place des programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE), le socle commun des connaissances et des compétences, la prévention des divers troubles dès l'école maternelle, langage, apprentissages, comportement, et handicap, leur présence est plus que jamais d'actualité et nécessaire.

Selon de nombreux rapports récents issus du Sénat, du Ministère de l'Education Nationale ou de l'Assemblée Nationale, le manque de « personnels RASED » a des conséquences désastreuses sur l'échec scolaire.

Les enseignants et personnels de la communauté éducative sont aujourd'hui en sous-effectif pour gérer la grande difficulté scolaire et l'hétérogénéité grandissante des classes et donner du sens à l'école auprès des élèves les plus fragiles.

Ils ont grand besoin du soutien des RASED et notamment de la présence de Maîtres G, enseignants spécialisés chargés de l'aide à dominante rééducative dont les missions de soutien s'adressent à des enfants qui éprouvent des difficultés à répondre aux attentes et contraintes scolaires.

Ainsi, M le Maire souhaite que le conseil municipal se joigne à lui, afin d'exprimer sa profonde inquiétude face à l'avenir du RASED et demande le maintien de ce dispositif et son renforcement.

Le RASED a pour mission :

- D'identifier les difficultés d'apprentissage et les troubles du comportement des élèves.
- D'apporter un soutien pédagogique et psychologique individualisé aux élèves en difficulté.
- De conseiller les enseignants et les parents d'élèves.
- De favoriser la collaboration entre les différents acteurs de la communauté éducative.

Il permet de repérer précocement les difficultés et de mettre en place des aides individualisées pour que chaque élève puisse progresser à son rythme.

M PAGLIALONGA précise que cela ne concerne pas uniquement les enfants en situation de grandes difficultés.

M LANGLET remercie la commune pour cet engagement car étant personnellement concerné, il constate l'utilité et l'efficacité des dispositifs d'aides aux écoliers.

M SEELS fait part de son étonnement et regret, relatif à l'absence de nomination d'un ministre en charge du Handicap dans le nouveau gouvernement (à l'heure de la tenue de la séance).

### **Délibération :**

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant la nécessité et l'urgence de maintenir le dispositif RASED dans les écoles,

Entendu l'exposé de M le Maire, sur la proposition de M le Maire,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ADOpte** la motion de soutien suivante :

Le conseil municipal de Venette demande au Ministre de l'Education Nationale :

- Le maintien de tous les postes de personnels RASED.
- Un recrutement significatif de personnel Maître G, enseignant spécialisé chargé de l'aide à dominante rééducative afin de faire bénéficier les enfants d'un dispositif complet (Psychologue, Maître E et Maître G) sur le secteur de la circonscription de Margny-Lès-Compiègne
- Le renforcement des moyens du RASED.
- Une reconnaissance accrue des missions du RASED.

Nous, élus attachés aux valeurs de l'école de la République et à l'égalité des chances, affirmons que pour enrayer la difficulté scolaire sur le long terme, il faut agir massivement sur l'aide que l'Éducation Nationale doit apporter aux élèves, aux familles et aux enseignants et à la communauté éducative.

### **- Questions et informations diverses.**

M SEELS rend compte des sorties aux JO et JPO avec les jeunes du centre de loisirs et les jeunes en situation de handicap.

Il rappelle le départ du relais de la Flamme olympique à Venette le 18 juillet 2024, et précise que Venette est la plus petite ville de France à avoir accueilli le départ de la flamme.

Il remercie l'investissement des clubs et du service technique ainsi que des élus qui ont contribué au bon déroulement de la journée.

Annonce des manifestations à venir : Octobre rose, marché du terroir, téléthon.

Mme CORMERAIS présente les animations prochaines : concerts, atelier de réparation, exposition du club photo, conférence sur la généalogie, marché du fromage...

M BERNARDIE rend compte des actualités de la FNCR et de l'élection de M HERCHEUX en qualité de Président.

Concernant la commission transports de l'ARC et les abris vélo, c'est la société EUROVIA qui va reprendre les travaux suite au départ de l'entreprise titulaire.

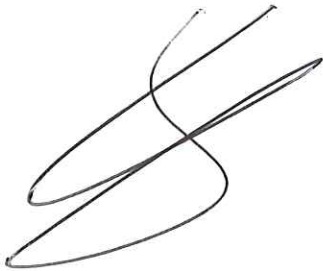
M LANGLET déplore l'absence de FR3 lors du départ de la Flamme Olympique.

Il exprime également sa déception sur l'organisation des journées du Patrimoine.

M SEELS reconnaît que les manifestations se sont enchaînées et demande à ce que les informations et demandes de matériels soient faites plus tôt en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, M le Maire lève la séance à 20h25.

**Le Maire**  
**Romuald SEELS**



**La secrétaire de séance**  
**Sarah JOLY**

